



Bassin Adour-Garonne  
Bassin de la Dordogne  
Affluent de la Dordogne  
Longueur : 64 km  
Bassin versant : 436 km<sup>2</sup>  
Source : BD CARTHAGE®

## La LUZÈGE

### Directive Cadre sur l'eau.

La directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau, communément appelée Directive cadre sur l'eau (DCE) a pour objet de définir des masses d'eau, unité d'évaluation de la DCE, agrégation des tronçons élémentaires qui la compose et appartenant à une seule hydroécotorion.

La Luzège est concernée par les masses d'eau : « La Luzège de sa source au confluent du Cheney (inclus) » (code européen FRFR494), « La Luzège du confluent du Cheney au confluent du Vianon » (code européen FRFR98B), « La Luzège du confluent du Vianon au barrage du Chastang » (code européen FRFR98A).

### Hydrométrie

Les débits caractéristiques de la Luzège sont mesurés aux stations hydrométriques de Maussac (Pont de Maussac, DIREN Midi-Pyrénées, code P1114010) et de Lamazière-Basse (Pont de Bouyges, EDF, code P1154010) ; Cf. *Rubrique Hydrométrie*. Une station hydrométrique (code P1184010) a été mise en service à Soursac (Lapleau) entre 1918 et 1952.

### Qualité

La Luzège a été affectée de plusieurs objectifs de qualité : 1 A (qualité excellente) jusqu'à Meymac, puis 2 (qualité passable) et 1 B (bonne qualité) jusqu'à la confluence avec la Dordogne. Elle est classée en deuxième catégorie piscicole à l'aval de sa confluence avec le ruisseau de Lauge (commune de Laval-sur-Luzège ; le ruisseau de Lauge est classé en première catégorie piscicole).

Il n'y a pas de point du Réseau National de Bassin (RNB) sur la Luzège. Le Conseil Général de la Corrèze suit, depuis mars 2000, un certain nombre de points complémentaires au RNB suivant un protocole Agence de l'Eau Adour-Garonne - Conseil Général de la Corrèze, dont deux sur la Luzège, à l'aval de Meymac (La Cheppe, code 68480) et à l'amont de la confluence avec la Dordogne (Pont Rouge, code 68400) ; toutes informations complémentaires doivent être demandées au Conseil Général de la Corrèze (Hôtel du Département « Marbot », 9, rue René et Emile Fage, BP 199, 19005 TULLE Cedex, tél 05.55.93.70.00).

Pour en savoir plus : « La qualité des cours d'eau en Limousin, 10 années de suivi 1997 à 2006, Exploitation des données du Système d'Évaluation de la Qualité des Eaux », Plaquette DIREN Limousin, 26 pages ; Cf. *Rubrique Qualité des eaux superficielles*.

Avec la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), ces stations ont été maintenues :

Réseaux de mesures de la qualité des eaux superficielles en Limousin en 2008

Code station	Localisation générale	Ancien réseau	Réseau 2008
05068480	Aval Meymac	RCD	RCD
05068400	Amont confluence Dordogne	RCD	DCE-RCS (contrôle de surveillance)

## **Réglementation**

Au plan réglementaire, la Luzège, en amont de la retenue EDF de Vieille-Eglise (commune de Lapeau) et ses affluents, est une rivière réservée par décrets du 12 mars 1986 et du 11 mars 1994 en application de l'article 2 de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique ; c'est également, sur tout son cours et ses affluents, sauf la retenue de Vieille-Eglise, une rivière classée pour la protection des poissons migrateurs (truite fario) par décret du 20 juin 1989 et par arrêté 21 août 1989 en application de l'article L 432-6 du Code de l'environnement.

## **Intérêt écologique et patrimonial**

L'intérêt écologique de la Luzège a été confirmé par le deuxième inventaire ZNIEFF qui a recensé la Vallée de la Luzège (et en partie le Vianon) en ZNIEFF de type II ; Cf. *Rubrique NatureZNIEFF*.

L'étude menée par la Délégation Régionale Auvergne-Limousin du Conseil Supérieur de la Pêche (brigades départementales de la Corrèze, Creuse et Haute-Vienne) pour la DIREN Limousin en juillet 1998 : « Présence de l'écrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes* en Limousin, propositions de sites Natura 2000 » a fait état de la présence de cette espèce protégée par la Directive Habitat dans le bassin amont de la Luzège.

A la confluence avec la Dordogne, la Luzège est dans la ZNIEFF de type II de la Vallée de la Dordogne, zone dont une partie a été proposée par la France au réseau européen Natura 2000 (numéro SPN 7401103) ; Cf. *Rubrique NatureNatura 2000*.

Le Conservatoire Botanique National du Massif Central a réalisé pour la DIREN Limousin entre 2002 et 2005 un inventaire des zones humides sur l'ensemble du territoire du PNR Millevaches-en-Limousin et la partie limousine du PNR Périgord-Limousin.

Un certain nombre de zones inventoriés (liées ou non à la rivière) sont situées dans le bassin amont de la Luzège et de ses affluents (Vianon, Soudeillette).

Mise à jour : novembre 2008